

Participation numérique à la formation professionnelle



Informations sur le projet

Équipe de projet: **Silvano Ackermann, Gabriela Antener, Anton Bolting, Julia Bannwart Garibovic, Fabienne Kaiser, Anne Parpan-Blaser, Olivier Steiner**

Le projet « Participation numérique de personnes handicapées à la formation professionnelle » (2020-2024) fait partie du Programme national de recherche « Transformation numérique » (PNR77).

Le projet se consacre aux **questions** suivantes :



- (1) Quelles sont les dimensions de la participation numérique ?
- (2) Quels facteurs influencent la participation numérique ?
- (3) Comment les prestataires de formation évaluent-ils la participation numérique et quel est le regard extérieur sur cette participation ?
- (4) Comment les acteurs de la formation professionnelle mettent-ils en oeuvre la participation numérique ?

Handicap: Le résultat d'une interaction dynamique entre la personne et son environnement et non comme conséquence d'une lésion (ICF WHO 2005). Autrement dit, une personne sera plus ou moins handicapée selon comment son environnement est conçu.

L'étude prend en compte les **formes de handicap** solvantes (temporaires ou permanentes): déficiences cognitives (y compris TDAH, autisme, dyslexie, dyscalculie, etc.), déficiences motrices, déficiences auditives, déficiences visuelles, déficiences psychiques.

Nous entendons par **participation** le fait d'être intégré dans une situation de vie, de sorte à pouvoir assumer tous les aspects d'un rôle social (p. ex. personne intéressée par une formation continue, personne en formation, personne suivant une formation continue, candidat aux examens, camarade de formation) (Piskur et al., 2014)

Niveaux de formation examinés : formation pratique, attestation fédérale de formation professionnelle, certificat fédéral de capacité, écoles supérieures, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques, examens professionnels et examens professionnels supérieurs, formation professionnelle continue.

La **collecte et l'analyse des données** dans les différents lots de travail du projet comprennent :

WP1

- Entretiens avec 27 apprenant-es en situation de handicap et 10 spécialistes de la formation professionnelle initiale et continue

WP2

- Enquête en ligne dans toute la Suisse auprès de 431 professionnels de 289 prestataires de formation

WP3

- Examen de l'accessibilité de l'infrastructure et du matériel didactique chez 9 prestataires de formation ainsi que sur diverses plateformes (z.B. Multicheck, Padlet, Mahara) et applications d'apprentissage (z.B. AntonApp, Quizlet, Mentimeter, Kahoot)
- Interviews guidées sur les expériences des utilisateurs avec 16 apprenant-es des mêmes 9 prestataires de formation

WP4

- Interviews guidées sur la mise en œuvre de la participation numérique avec 18 représentants de prestataires de formation (direction, services spécialisés dans la didactique, la numérisation et/ou la diversité, responsables TIC, enseignants)

Aperçu des résultats

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE INCLUSIVE

Chez près de 90 % des prestataires de formation interrogés, de nombreux processus de communication et d'information sont numérisés, la **numérisation occupe une place importante** et l'infrastructure technique et numérique est constamment développée. Dans l'enquête quantitative, l'accessibilité des infrastructures numériques utilisées pour les apprentis handicapés est jugée de manière positive par la majorité des prestataires interrogés.

En revanche, la moitié des prestataires accordent une **priorité moindre à l'accessibilité numérique** : chez ces prestataires, aucun lien n'est établi entre les concepts d'inclusion et d'accessibilité numérique et le thème de l'accessibilité ne se reflète ni dans les infrastructures, ni dans les stratégies.

MATÉRIEL DIDACTIQUE INCLUSIF

Nos résultats montrent que les apprenant-es en situation de handicap investissent beaucoup de temps et d'énergie pour surmonter les barrières numériques (p. ex. lecture automatisée insuffisante, contrastes de couleurs trop faibles, impossibilité d'utiliser le clavier, absence de textes alternatifs aux images, absence de sous-titrage des vidéos, langage difficile à comprendre). Cet **effort supplémentaire** se fait au détriment des activités d'apprentissage nécessaires à la formation.

Chez la majorité des prestataires interrogés (84 %), **l'accès sans barrière aux contenus d'apprentissage (présentations, fiches de travail, etc.) relève de la responsabilité des enseignants**, bien qu'il n'existe souvent pas de processus standardisés. Pour eux aussi, il en résulte un **surcroît de travail** qui, la plupart du temps, n'est pas compensé par des ressources supplémentaires. En outre, si les enseignants ne sont pas suffisamment conscients des besoins de leurs apprenant-es découlant de leur handicap, ils sont parfois réticents à les soutenir

SOUTIEN INDIVIDUEL ET COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les prestataires de formation ont tendance à **informer de manière plutôt passive sur la compensation des désavantages** : chez quatre prestataires interrogés sur cinq, du matériel d'information sur la compensation des désavantages est mis à la disposition des apprenant-es en situation de handicap. Toutefois, un peu plus d'un tiers des prestataires interrogés ne le font **que sur demande**.

Les **médias numériques** sont relativement peu utilisés dans l'aménagement des mesures de compensation des désavantages : d'une part, les connaissances sur le potentiel des médias numériques sont limitées, d'autre part, les prestataires estiment que les apprenant-es pourraient plus facilement tricher par ce biais.

Il est souvent fait état de la grande disposition des prestataires de formation et des enseignants à trouver des **solutions ad hoc** lorsque les apprenant-es en situation de handicap se heurtent à des obstacles (numériques). Dans une bien moindre mesure, des mesures structurelles sont décrites au niveau organisationnel pour parvenir à une accessibilité globale.

Du côté des prestataires de formation, la **collaboration avec certaines associations professionnelles dans le cadre des examens fédéraux** s'avère problématique en ce qui concerne la compensation des désavantages : une attitude peu flexible vis-à-vis de l'inclusion entraînerait des répercussions négatives sur les conditions d'examen pour les apprenant-es en situation de handicap.

Indications

- Créer une **infrastructure numérique simple** en minimisant le nombre d'outils et de programmes utilisés et en créant un lieu de stockage central pour les contenus.
- Faire de **l'accessibilité numérique** du matériel didactique un élément central de la stratégie de numérisation ainsi qu'un critère indispensable lors de l'acquisition de matériel et de la mise en place de plateformes d'enseignement.
- Mettre en place un **système de suivi national** pour déterminer l'accessibilité des infrastructures d'apprentissage, d'examen et de sélection et mettre des guides à la disposition des prestataires de formation.
- Faire de l'accessibilité un **critère (de qualité)** pour la reconnaissance, le financement et le soutien des offres dans le domaine de la formation professionnelle.

- Mettre en place des **procédures structurelles** pour garantir l'accessibilité numérique (p. ex. point de contrôle central pour le matériel didactique, mécanisme de feed-back sur la plateforme d'apprentissage).
- **Informé et sensibiliser les collaborateurs et les enseignants** aux obstacles auxquels les apprenant-es en situation de handicap peuvent être confrontés, et indiquer les mesures à prendre pour éliminer ces obstacles tout en préservant les ressources.

- Sur le **site internet** du prestataire de formation, informer les apprenant-es (potentiels) des modalités de compensation des désavantages et des processus et possibilités qui en découlent et veiller à ce que ces informations soient **accessibles sans barrières**.
- S'assurer que les enseignants et les apprenant-es sachent à **qui s'adresser** pour toute question relative à la compensation des désavantages et à la participation numérique.
- **Communiquer de manière transparente et complète sur la « formation avec handicap »** auprès des apprenant-es (potentiels), intégrer les expériences tirées des mesures spécifiques prises jusqu'à présent et permettre la participation des apprenant-es en situation de handicap à l'élaboration de ces mesures.
- **Intégrer autant que possible les prestations et les offres de conseils de services spécialisés externes** (en matière de handicap, d'apprentissage avec un handicap, de participation numérique) et aider les apprentis handicapés à y avoir recours.

